Motion du collectif Orthez en transition adressée aux élus du conseil régional et de la CCLO responsables de la politique des transports.

L'urgence climatique fait prendre conscience à tous de la nécessité de changer les  pratiques  dans les  déplacements .

Pour réussir cette évolution dans les habitudes de la population une alternative  à l'automobile, crédible et pérenne, doit être offerte afin de  permettre à tous une mobilité collective ou douce (la bicyclette, la marche ) ceci quelque soit le territoire .

Pour que le TER soit attractif et largement utilisé en remplacement de la voiture individuelle, il a besoin d’offrir une amplitude horaire suffisante.

Actuellement il exclut ceux qui travaillent en dehors des heures de bureau classiques , mais aussi  ceux qui – même occasionnellement – travaillent tard le soir ou ont une réunion ou une activité en soirée.

− Les rames et les lignes ont besoin d’être régénérées afin d’offrir un service fiable, sur lequel le voyageur peut compter.

  -Les personnes à mobilité réduite ou handicapées doivent  être accompagnées tout au long de leur déplacement quelque soit leur destination.

– les bus de ville et interurbains  gagnent à avoir des horaires compatibles pour servir de complément sur le TER (Intermodalité). Les bus interurbains  n’ont pas vocation à remplacer  le TER, il  doivent au contraire être organisés pour une vraie intermodalité.

– Le  service MOBILACQ pourrait  être utilisé pour conduire les usagers vers les gares d’ORTHEZ et ARTIX, en intermodalité avec les TER.

– Une ouverture des gares/arrêts autour de Lacq permettrait au personnel des nombreuses entreprises de préférer le train .

– La création de  « RER » = « TER city » autour de Pau réduirait les encombrements.

- La pratique d'une tarification équilibrée (en tenant compte de l'intermodalité nécessaire avec les bus de ville et bus interurbains) doit inciter à délaisser la voiture individuelle

- L'effort en direction des cyclistes et piétons doit être accentué avec de vrais pistes cyclables et voies vertes dont le développement permettra un usage sécurisé.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |